



Les transports de personnes à mobilité réduite en Savoie





Bilan des transports PMR en Savoie

Pourquoi un bilan ?

- L'objectif de l'association APF France handicap est de défendre les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et ainsi faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.
- Ce document résulte d'une consultation de toutes les possibilités de déplacement dans le département pour les PMR mais il est possible qu'il en manque vu leurs diversités.

Public concerné ?

Dans notre enquête seront désignés comme Personne à Mobilité réduite :

Les personnes en fauteuil roulant, les personnes atteintes d'un handicap invisible et/ou temporaire : handicap sensoriel, maladie invalidante, personne âgée, femme enceinte...



De nombreux usagers des transports collectifs nous font part régulièrement de leurs attentes et leurs désagréments lors de leurs déplacements.

La fiabilité des transports collectifs pour les personnes vulnérables **est essentielle**.

Il nous a donc paru important d'effectuer **une enquête** en vue de mettre en évidence les attentes des utilisateurs et les difficultés rencontrées en fonction des types de transport utilisés et du lieu de résidence.



Les usagers : personnes à mobilité réduite (PMR)

Le terme PMR englobe toutes les personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans un environnement.

Une personne à mobilité réduite est toute personne gênée dans ses mouvements et ses déplacements de manière provisoire ou permanente, que ce soit en raison de: sa taille, son état (maladie, surpoids...), son âge, son handicap permanent ou temporaire, les objets ou personnes qu'elle transporte, les appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.



- Il existe 10 systèmes de transport de PMR en Savoie :
 1. Transport scolaire réservé aux élèves à mobilité réduite
 2. Transport de PMR à la demande
 3. Lignes régulières permettant le transport des PMR avec les transports scolaires à horaires fixes (en général 2 aller-retour par jours)
 4. Transports de PMR occasionnels et futurs
 5. Transports PMR par SNCF
 6. Vélo bulle
 7. Taxis
 8. Location de véhicules adaptés PMR
 9. Ambulances et VSL
 10. Transport et offre touristiques accessibles



Généralités

- Examen de la desserte des communes de Savoie et propositions
- Exemples de la pénalisation des territoires ruraux et propositions
- Informations sur l'accessibilité des transports et propositions
- Information concernant la Loi Mobilité à venir
- Amélioration des conditions de voyage SNCF
- Conclusion



10 Systèmes de Transport PMR



wheeliz





1. Transports scolaires : réservés aux élèves à mobilité réduite

Transport assuré du domicile à l'école pour les élèves de primaire, collège et lycée par la DGAVS (Direction Générale Adjointe de Vie Sociale)

Tel : 04 79 60 28 20 / E-mail : teh@savoie.fr

Les tarifs (*en fonction du quotient familial*) : €

- 40 €/an si incapacité supérieure à 50 % - 40 à 140 €/an si incapacité inférieure à 50%

Pour assurer les transports des PMR le département réalise des consultations pour signer des conventions avec des sociétés par communauté de communes avec des moyens publics ou privés.

Nombre d'élèves transportés : 390 (en 2019)

Nombre moyen de véhicule utilisés chaque jour : 160

Montant annuel de cette mission : 2 Millions €



2. Transports des PMR à la demande

Deux systèmes existent dans une partie des communes savoyardes.

Les deux systèmes sont les suivants :

➤ 2.1. Transports publics à la demande



➤ 2.2. Transports avec minibus privés adaptés





2.1. Les transports publics à la demande

Ils sont pour la plupart gérés par des associations de bénévoles pour les dessertes dans leurs cantons sauf pour Synchro Access et Ondéa

✓ **Solidar'ARC à St Jean de Maurienne :**

Faire valider par des usagers que les lignes régulières puissent prendre en charge les PMR

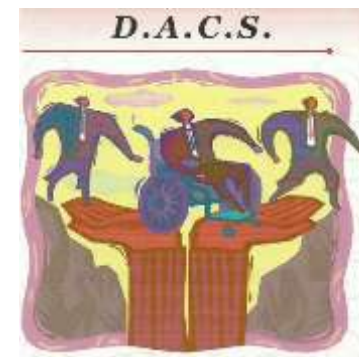
✓ **Centre Intercommunal d'Action Sociale du Canton de Moutiers Tarentaise**



Ce service est animé par une association de bénévoles qui a passé une convention de moyens et de définition des responsabilités et tâches avec le CIAS

2.1. Les transports publics à la demande

- ✓ **Trans Service Association à Albertville**
- ✓ **Transbeaufortain**
- ✓ **Covoiturage Associatif du canton de Grésy sur Isère**
- ✓ **DACS à St Pierre d'Albigny et Cœur de Savoie**





2.1. Les transports publics à la demande

- ✓ **SYNCHRO ACCESS** sur le Grand Chambéry depuis le 02/05/2019 (a remplacé le **CITALIS**)



- ✓ **DYNAMOBIL**

Réserver aux bénéficiaires du CCAS de Chambéry depuis début 2018



- ✓ **ONDEA pour tous**



- ✓ **Association de bénévoles à Modane :**

Les tarifs de location sont élevés et les communes éloignées ne sont pas desservies (Bessans, Bonneval...). Sauf l'été du 6 juillet au 6 septembre pour les lignes touristiques de Belle Savoie Express accessibles aux PMR





2.1. Les transports publics à la demande

Mise en place de Transport à la Demande même si tous les transports en commun sont totalement accessibles

Les plus et les moins



- Le plus adapté aux PMR
- Sécurité / Confort, hormis pour les usagers semi-valides où des améliorations importantes sont nécessaires (véhicules trop haut, qualité d'assise des sièges, conduite trop rapide des conducteurs)



- Horaires insuffisamment fiables : retards récurrents
- Manque de flexibilité du service : réservation, amplitudes horaires
- Manque d'accompagnement

2.2. Transports avec minibus privés

Les transports peuvent être réalisés par des minibus privés adaptés appartenant à une association, une maison de retraite ou un hôpital.

Il y a actuellement en cours des **conventions entre les propriétaires privés et l'APF** pour les propriétaires suivants :

- ✓ Communauté de communes de Haute-Tarentaise
- ✓ Maison de retraite les cordeliers Moutiers
- ✓ Maison de retraite Claude Léger à Albertville
- ✓ Hôpital de Chambéry
- ✓ Hôpital d'Aix-les-Bains
- ✓ Maison de retraite de la Motte-Servolex





3. Lignes régulières permettant le transport des PMR avec les transports scolaires à heures fixes

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la gestion des lignes régulières et de transport scolaires (hors PMR) est assuré par la région AURA

- ✓ Toutes les lignes régulières permettent l'accès PMR (**Faire valider par des usagers que les lignes régulières puissent prendre en charge les PMR**)
- ✓ Le réseau « Belle Savoie Express » assure en Savoie le transport par ligne régulière dont l'exploitation est confiée à des transporteurs privés.

Il représente une trentaine de lignes régulières desservant les communes savoyardes :



- 7 lignes annuelles périurbaines assurant toute l'année la desserte des communes périphériques à l'agglomération de Chambéry.
- 24 Lignes à vocation touristique en saison d'hiver et d'été
- 2 Lignes de transport à la demande :
 - La gare SNCF de St Pierre d'Albigny à la prison d'Aiton
 - le transport interne au plateau des Bauges ou en rabattement sur la Ligne C6
- ✓ En complément des lignes régulières de « Belle Savoie Express », le département de la Savoie bénéficie également de trois autres lignes régulières, 1 dépendant de l'Ain et 2 autres de l'Isère
- ✓ En conclusion les lignes régulières permettent aux PMR de se rendre à Chambéry avec 2 A/R par Jour.



4. Transports de PMR Occasionnels et Futurs

Aime



Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

ONDEA Pas de lignes directes Aix-les-Bains Chambéry



Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise

Secteur de Bozel



Pour connaître l'accessibilité des Gares

- le site [accessibilite.sncf.com](https://www.accessibilite.sncf.com) (Pour les grandes lignes et les TER)
- Le service Acces+@sncf.fr propose une prestation d'accueil dans 360 Grandes gares (contacter 48h avant le départ)

 accès plus

6. Vélo Bulle Chambéry

Ces véhicules sont utilisés par les personnes avec un handicap invisible ou temporaire



7. Taxis



Certains taxis sont équipés de rampes pour les fauteuils roulants d'autres prennent les PMR en rangeant le fauteuil dans le coffre



Des taxis prennent en charge les PMR en affection longue durée avec présentation d'une **ordonnance** pour un déplacement médical

8. Location de véhicules adaptés PMR

Le site www.wheeliz.com permet de louer une voiture adapté à un particulier ou un professionnel avec assurance tous risques et assistance 24/24h incluse



Wheeliz

9. Ambulances et VSL



Les **VSL** sont accessibles aux PMR et les frais de transport sont pris en charge par **l'Assurance Maladie** s'il y a une prescription médicale consulter le site **amelie.fr** pour connaître les conditions

Transport en **ambulance** si l'état de santé nécessite d'être allongé ou sous surveillance (accord préalable de l'assurance maladie, consulter le site amelie.fr)





10. Transports accessibles et lieux touristiques

La question du Transport touristique pour les PMR (+ de 20% de la population) passe par une analyse et une démarche qualité tout public. Au delà du champs du handicap : Accident de Ski, déplacement avec bagage, poussette... **il faut contacter l'office de tourisme pour connaître les possibilité d'accès à ces zones touristiques (pour tous ces transports il faut réserver 48h à l'avance).**



Offices de
Tourisme



« Altibus.com » dessert les stations de ski à partir des gares SNCF et des aéroports.



Trans'Alpes dessert les stations le Corbier, la Toussuire, Albiez ,Saint Sorlin d'Arves et Les Karellis **uniquement le Samedi sur réservation 48h à l'avance**



Examen de la desserte des communes de Savoie et Propositions

Le TAD du Grand Chambéry ne dessert pas le Bourget du Lac (desservie seulement par Ondéa Grand Lac alors que les villes de Chambéry et Aix les Bains sont vraiment proches).

Il faut créer également des **liaisons régulières** entre Chambéry et Aix les Bains (distante de seulement 18kms) - les deux agglomérations les plus importantes de Savoie ont leurs terminus de lignes régulières au Bourget du Lac (distantes de 400 mètres).

Etat des communes desservies A 100%		Partiellement (seulement lignes régulières ou certains jours)	
Grand Chambéry	38	Val Guiers	13
Grand Lac	17	Grand Lac	11
Cœur de Savoie	41	Haute Maurienne Vanoise	10
Solid'Arc	23	Haute Tarentaise	8
Grésy sur Isère	12	Com Com Lac Aiguebelette	
Trans service Association	18	Canton de Yenne	13
ComCOM Beaufortain	4	Com Com Val Vanoise	9
CIAS Moutiers	16	Com Com Cœur de Chartreuse	10
	169		84



Exemples de la pénalisation des territoires ruraux et propositions

- **Solid'Arc** démontre bien la pénalisation des **communes éloignées** des villes :

En effet, dans les communes proches de **St Jean de Maurienne** les **A/R** sont facturés **10 euros** alors que dans les communes éloignées les A/R sont facturés **40 euros**.

Absence de solidarité et dessertes très difficiles.



- Pour les autres communautés de communes, seules les **lignes régulières de Belle Savoie Express** accueillent les PMR dans le cadre des **transports scolaires** (2 A/R jour) sauf pour :

- les communautés de communes éloignées de Chambéry,
- La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette est desservie en partie par la ligne C1 Chambéry St Alban de Montbel. Elle pourrait être prolongée jusqu'à Pont de Beauvoisin et desservir de nombreuses autres communes.
- La communauté de communes Portes de Maurienne ne possède pas de lignes régulières alors que la ligne C3 pourrait être prolongée jusqu'à Aiguebelle.



Information sur l'accessibilité des transports et propositions

LES PLUS ET LES MOINS



- Priorité de monter** dans le bus donnée aux PMR par de nombreux chauffeurs.
- Les **conducteurs** de Chambéry Synchro Access sont **formés** par APF Conseil
- Les **places** PMR sont plutôt **bien dimensionnées**. Leur positionnement les rend **facilement utilisables**
- Le TAD est le moyen de transport le **plus utilisé** en Savoie



- Bus accessibles peu développés** sur une grande partie du département. Chaîne du déplacement non continue.
- Signalétique mal adaptée** aux personnes déficientes visuelles.
- Ondea / Synchro Access : **Conduite trop rapide** de certains chauffeurs. Aux heures de pointes il est quasi impossible de rentrer/sortir dans un bus.
- Des **incivilités** empêchant les PSH d'utiliser les espaces qui leur sont dévolus.
- Rampes : ne sont **pas** toujours **bien positionnées** par rapport aux trottoirs, et pas systématiquement sorties lorsque l'on appuie sur le bouton « PMR ».
- L'appareil de validation** du titre de transport est **éloigné** de l'emplacement PMR.
- Les **documents** à remplir pour utiliser les services à la demande
- Les **informations** sur l'accessibilité du transport



Cette loi porte sur de nombreux **programmes d'investissement** et également sur les actions suivantes :

- ✓ Des **points d'arrêts supplémentaires** en milieu rural : en cas d'impossibilité technique avérée de mise en accessibilité d'un point d'arrêt prioritaire, il est désormais prévu que 2 autres points d'arrêts supplémentaires soient mis en accessibilité.
- ✓ Obligation de décrire l'accessibilité des points d'arrêts prioritaires dans un rayon de **200 mètres** : les CCA/CIA devront détailler l'accessibilité des cheminements dans un rayon de deux cents mètres des points d'arrêts prioritaires.
- ✓ **Gratuité ou tarif réduit pour les accompagnateurs** de PMR dans les transports en commun.
- ✓ Informations systématiquement collectées et **rendues publiques** sur l'accessibilité des transports
- ✓ Accessibilité aux PMR de parking équipés de **bornes de recharge** électrique.





Amélioration des conditions de voyage SNCF



LES PLUS

- ☒ Des **évolutions favorables** pour faciliter l'accès au déplacement ferroviaire des PMR, comme le service ACCES +, la billetterie électronique
- ☒ Des **espaces dédiés**, particulièrement à l'intérieur des voitures ou rames récentes.
- ☒ Le train procure un **bon niveau de sécurité**
- ☒ La **ligne Chambéry-Annecy** va être **renovée** fin 2019.

La loi accorde à la SNCF jusqu'en 2024 pour rendre accessible leur équipement



ET LES MOINS

L'ACCES DES GARES

- ☐ Gares de départ et d'arrivée peuvent ne pas être d'un même niveau d'accessibilité.
- ☐ Des pannes récurrentes d'ascenseurs ou ascenseurs
- ☐ Des transports de substitution, en cas de dysfonctionnement du système ferroviaire pas forcément accessibles.
- ☐ La suppression des guichets dans les gares
- ☐ Réservation 48H à l'avance

L'ACCES DES TRAINS

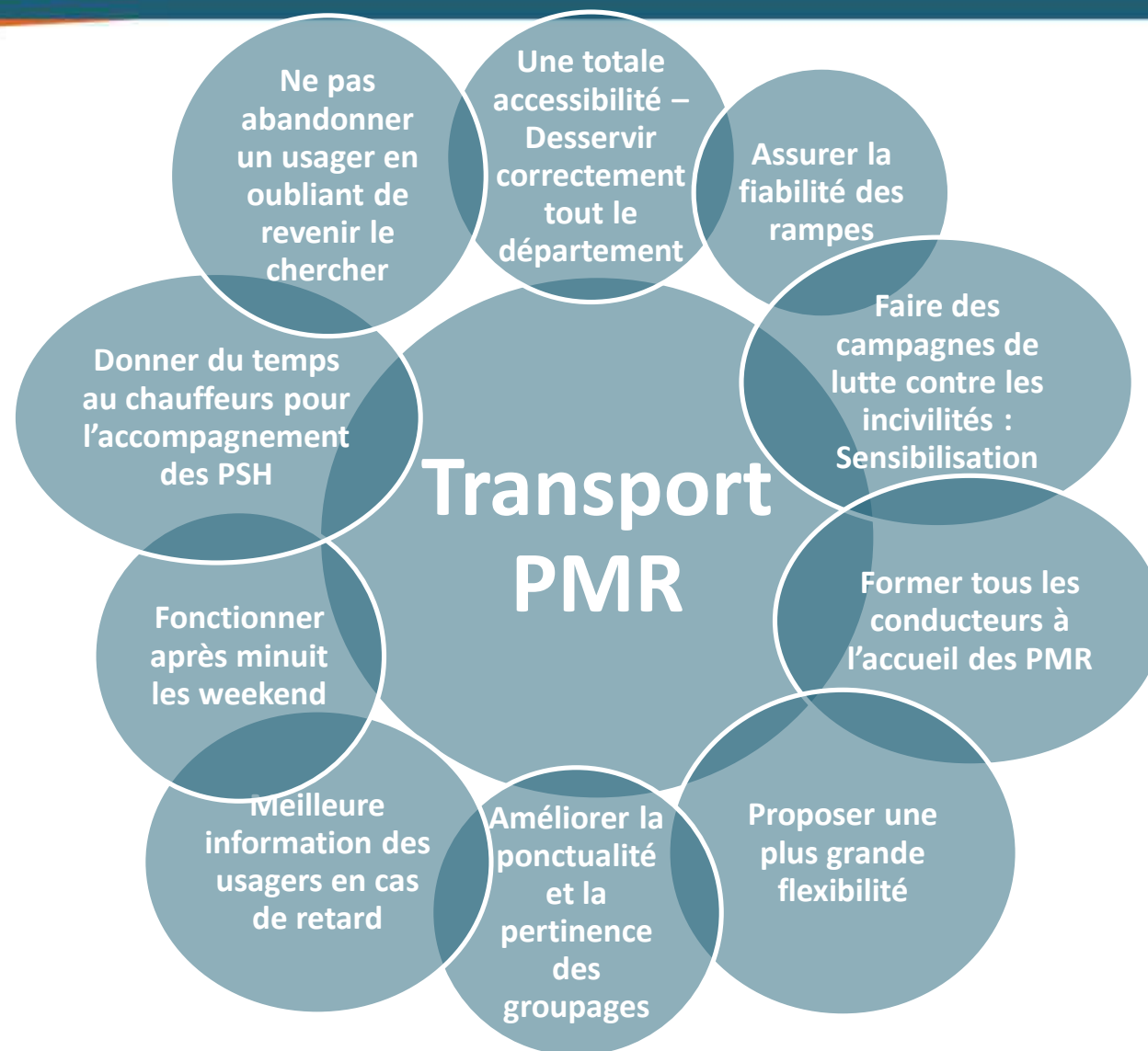
- ☐ Des toilettes trop étroites pour les fauteuils roulants électriques, les toilettes régulièrement en panne ne permettent pas aux PMR d'être confiant .
- ☐ Le train est jugé trop coûteux.
- ☐ Si un TER est supprimé, il est remplacé par un autocar souvent non accessible
- ☐ On remarque des rénovation mais peu d'innovation ni de création
- ☐ La norme des fauteuils roulants dans les trains

Préconisation APF France handicap :

- ✓ Une totale accessibilité
- ✓ Homogénéiser l'accessibilité du réseau
- ✓ Harmonisation des tarifs
- ✓ Un matériel fiable : élévateurs, ascenseurs
- ✓ Des espaces toilettes conçus pour que les fauteuils électriques puissent entrer et manœuvrer à l'intérieur
- ✓ Assurer la fiabilité du service ACCESS +



Les préconisations d'APF France handicap





CONCLUSION

Suite à notre étude nous constatons

- Une grande disparité de l'offre de transport sur le département
 - Espaces urbains privilégiés
 - Espaces ruraux sacrifiés.
 - Des plages horaires d'utilisation trop restrictives
 - Le manque de transports a un impact sur la vie au quotidien des PSH comme l'accès aux soins, la vie professionnelle, l'accès à la culture et aux loisirs.
-
- **Le manque de transports a un impact sur la vie au quotidien des PSH comme l'accès aux soins, la vie professionnelle, l'accès à la culture et aux loisirs.**
 - **La personne fragilisée par un handicap doit pouvoir compter sur des transports en commun fiables qui ne l'abandonnent pas sur un quai, dans la rue, sur son lieu de rendez-vous, pour divers motifs.**

- La personne fragilisée par un handicap doit pouvoir compter sur des transports en commun fiables qui ne l'abandonnent pas sur un quai, dans la rue, sur son lieu de rendez-vous, pour divers motifs.
- Le train et les autocars marquent un retard considérable pour leur accessibilité dommageable pour les PSH
- Les autres moyens de transports en commun, plus accessibles, doivent être rendus plus adaptés et fiables
- Les décideurs se limitent à la simple application des textes en matière d'arrêts prioritaires

Ce constat n'est finalement que le reflet d'une politique globale d'accessibilité des PMR sans cesse repoussée depuis près de 45 ans en France.



REMERCIEMENTS

De nombreux progrès peuvent être encore réalisés en répondant aux problèmes listés dans ce rapport mais nous tenions cependant à remercier :

- **Le département de la Savoie** pour le transport complet des élèves en situation de handicap
- **Le département, les communautés de communes, les communes, les associations** pour participer à une grande partie du **financement** des véhicules adaptés aux PMR et pour des transports locaux.
- Et surtout aux **centaines de bénévoles** dans le département de la Savoie conduisant et aidant les PMR dans les associations d'aides (listé dans le rapport)



#PouvoirSeLoger

#PouvoirSeDéplacer

#PouvoirExercerSesDroitsFondamentaux

#PouvoirÊtreAutonome

#PouvoirVivreDignement



#CestLaBase

EN ROUTE POUR NOS DROITS !

Pouvoir Se Déplacer
#CestLaBase

Merci de votre attention